

086-218601748-20240130-15_D2024-DE Reçu le 01/02/2024

Publié le 01/02/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt quatre, le trente janvier à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 26 Pouvoirs : 2 Absent : /

Date de la convocation : 24 janvier 2024

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kevin, BEUGIN Valérie, GABIGNON Christophe, VERDUZIER Jean-Bernard, BARREAULT Mireille, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉES PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD ROBIN Nadia représentée par C PIAULET

ABSENT:/

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°15

Rapporteur: Dominique CHALLOT

OBJET: TRAVAUX DE RÉNOVATION ENERGETIQUE DE L'ÉCOLE ANNE FRANK — PHASE 2 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL — ACTIV 2

Dans le cadre de l'obligation liée au décret tertiaire, la commune de Naintré souhaite poursuivre les travaux d'isolation thermique de ses bâtiments de plus de 1000m². C'est le cas pour l'école Anne Frank

Les deux ailes de l'école Anne Frank datent du début des années 1980, les performances énergétiques de ces bâtiments nécessitent donc d'être améliorées.

Le projet s'est découpé en 2 phases.

La phase I – 2023 a consisté à isoler les murs de l'aile Nord et à remplacer l'ensemble des menuiseries extérieures de l'établissement.

La phase II – 2024 prévoit l'installation de pompes à chaleur à absorption gaz, dimensionnées aux nouveaux besoins du bâtiment, avec une gestion technique centralisée ainsi que le remplacement des luminaires par des LED, et l'installation de Ventilation Mécanique Contrôlée double flux

Le Conseil Départemental a développé un partenariat spécifique « ACTIV 2 » avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale et les communes fondé sur le projet de territoire. Au regard des priorités définies par le Conseil Départemental, les rénovations énergétiques des écoles peuvent bénéficier des financements ACTIV 2.

AR Prefecture

086-218601748-20240130-15_D2024-DE Reçu le 01/02/2024

A ce titre, la commune de Naintré souhaite bénéficier du soutien du Conseil Départemental au titre de ACTIV 2 pour les travaux 2024.

Le plan de financement de la phase II - 2024 est le suivant :

-Subvention obtenue ETAT (DETR/DSIL), 13.73% soit :

75 000.00€

-Subvention obtenue Syndicat Energie Vienne, 25.74% soit :

140 607.52€

Cubusations demand as DETD/DOLL at Fonds Vert 2024

110 000.00€

-<u>Subventions demandées DETR/DSIL et Fonds Vert 2024, 20.14% soit : -Subvention demandée ACTIV 2 du Conseil Départemental, 20.14% soit : </u>

110 000.00€

- Fonds propres, 20.25% soit

110 641.05€

Total

546 248,57€ HT

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la **phase II - 2024** des travaux ainsi que le plan de financement tels que présentés et de solliciter les subventions de l'État pour les travaux 2024.

Considérant la nécessité d'engager la phase II - 2024 des travaux de rénovation de l'école Anne Frank.

Considérant le coût des travaux.

Considérant que le Conseil Départemental peut subventionner ce type de travaux dans le cadre du fonds ACTIV 2,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les travaux de l'école Anne Frank d'un montant de 546 248,57€ HT.
- approuve le plan de financement ci-dessus permettant à M le Maire de déposer la demande de subvention ;
- décide pour cette réalisation de solliciter une subvention au Conseil Départemental,
- charge M le Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet

acte,

0 1 FEV. 2024